



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2022

Sommaire :

- I. Le cadre général du compte administratif*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Le résultat des deux sections*
- V. Le budget annexe Cimetière*
- VI. Les ratios*
- Annexe : extrait du CGCT*

I. Le cadre général du compte administratif

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux.

Temps fort de la vie d'une commune, le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Accusé de réception en préfecture
062-216205252-20230411-2023-15a-BF
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

L'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote du conseil municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

II. La section de fonctionnement

NB : Les montants présentés sont exprimés en euros TTC (toutes charges comprises).

<i>FONCTIONNEMENT</i>	CA 2020	CA 2021	CA 2022
DEPENSES	8 491 889,36 €	8 297 351,22 €	8 853 946,72 €
RECETTES	10 708 471,89 €	10 826 172,48 €	11 272 627,40 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	2 216 582,53 €	2 528 821,26 €	2 418 680,68 €

Le compte administratif 2022 présente un excédent de la section de fonctionnement de 2 418 680,68 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 331 786,81 € donne un excédent total de fonctionnement de **3 750 467,49 €**.

A – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 853 946,72 €, soit – 3 172 053,28 € par rapport aux crédits ouverts au BP 2022 de 12 026 000 €. Toutefois, le montant du virement à la section d'investissement s'élève à 2 100 000 €. Ce montant n'a pas été mandaté sur l'exercice 2022 mais capitalisé pour investir sur l'exercice 2023.

Par rapport au CA 2021, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 556 595,50 € (soit + 6,7 %).

Ce total intègre les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 042) pour un montant de 649 657,46 €.

Hors ce chapitre, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 204 289,26 €, contre 7 698 209,74 € au CA 2021, soit une augmentation de + 6,57 %.

	CA 2021	CA 2022	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	1 712 203,53 €	1 990 088,42 €	16,23%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 739 340,05 €	4 868 934,99 €	2,73%
65 Autres charges de gestion courante	957 485,36 €	1 170 511,80 €	22,25%
66 Charges Financières	168 919,84 €	155 842,05 €	-7,74%
67 Charges exceptionnelles	22 395,34 €	3 106,40 €	-86,13%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	697 007,10 €	665 463,06 €	-4,53%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 297 351,22 €	8 853 946,72 €	6,71%

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse en 2022 (+6,71%).

Entre 2021 et 2022, les charges à caractère général ont progressé (+16% soit près de 278 000€).

Nous pouvons noter à titre d'explication les éléments suivants : conclusion d'un contrat de 34 800 € pour une mission concernant l'archivage du patrimoine écrit de la Ville : le tri, le classement ainsi que l'élimination des documents obsolètes. (environ 300 mètres linéaires avant intervention) ; hausse des dépenses en formation extérieures au CNFPT ; location, pose et dépose des illuminations de fin d'année (environ 28 000 €) ; hausse globale de 24 000 € des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies comprenant notamment les manifestations culturelles et les activités à destination des personnes âgées (ces dernières représentent plus de la moitié du total de cet article comptable) ; camion nacelle du service d'éclairage public ayant subi de nombreuses réparations pour un montant total de près de 10 000 € ; 16 100 € de réparations de dommages de la piste d'athlétisme (16 100 €) ; remplacement portique entrée parking stade Jean-Marie Barbier (10 100 €) ; hausse de plus de 20 000 € pour les carburants et combustibles ; augmentation de près de 40 000 € pour le recours à un prestataire de transport de personnes en raison de l'indisponibilité du bus communal pendant l'année 2022.

Entre 2021 et 2022, outre le déroulement de carrière des agents en cohérence avec la politique menée ces dernières années en la matière, l'augmentation du chapitre 012 « Charges de personnel » peut s'expliquer par les éléments suivants : revalorisation du point d'indice de la fonction publique de +3.5% à compter 1er juillet 2022 ; SMIC revalorisés deux fois en 2022 ; recrutement de 2 contrats parcours emploi et compétence ; recrutement d'un apprenti supplémentaire.

Les autres charges de gestion courante ont quant à elles augmenté de plus de 22 % soit plus de 213 000 € en lien principalement avec la hausse des subventions au CCAS et aux associations.

B – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11 272 627,40 € (hors résultat reporté de l'exercice 2021 de 1 331 786,81 €), soit – 578 414,21 € par rapport aux crédits ouverts au BP 2022 de 12 026 000€. Elles augmentent de 446 454,92 € soit + 4,12 % par rapport au CA 2021.

Ce total intègre les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 042) pour un montant de 65 910,22 €.

Hors ce chapitre, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 206 717,18 €, contre 10 753 223,54 € au CA 2021, soit une augmentation de 4,21 %.

	CA 2021	CA 2022	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	260 172,27 €	389 172,12 €	49,58%
722 Travaux en régie	67 633,14 €	32 571,54 €	-51,84%
73 Impôts et taxes	577 657,34 €	552 627,05 €	-4,33%
731 Fiscalité locale	4 677 274,37 €	4 875 964,82 €	4,25%
74 Dotations et participations	4 794 164,10 €	4 864 025,96 €	1,46%
75 Autres produits de gestion courante	165 686,68 €	356 815,96 €	115,36%
013 Atténuation de charges	121 120,18 €	159 458,92 €	31,65%
76 Produits financiers	2 865,93 €	2 284,74 €	-20,28%
77 Produits exceptionnels	32 390,97 €	39 706,29 €	22,58%
78 Reprises sur provisions	127 207,50 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 826 172,48 €	11 272 627,40 €	4,12%

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (parts forfaitaire et péréquation) : 1 884 209 € en baisse de 37 324 € en 2022,
- la dotation de solidarité urbaine : 2 731 466 €, en hausse de 54 857 € par rapport à la dotation 2021,
- les contributions directes : 4 318 221 € en augmentation de 165 181 € par rapport à 2021.

Le résultat de fonctionnement diminue ainsi de 4,35% entre 2021 et 2022 et s'établit à 2 418 680,68 €.

III. La section d'investissement

INVESTISSEMENT	CA 2021	CA 2022
DEPENSES	4 973 042,01 €	2 908 199,00 €
RECETTES	6 412 118,96 €	7 665 932,26 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	1 439 076,95 €	4 757 733,26 €

Le résultat d'exécution de 2022 de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 4 757 733,26 € déterminé par la différence entre les recettes et des dépenses d'investissement.

Cependant, compte tenu des restes à réaliser de 622 624,07 € en recettes et 1 604 945,89 € en dépenses, le solde global d'exécution de la section d'investissement est de 3 775 411,44 € (ce qui constitue l'excédent total de financement de la section d'investissement).

Rappel :

Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques données à des tiers qui découlent de la signature des marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) ,

Les restes à réaliser en recettes sont des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts...)

A – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 908 199 € et les restes à réaliser à 1 604 945,89 €, soit 7 044 855,11 € de crédits sans emploi par rapport aux crédits ouverts au BP 2022 de 11 558 000 000 €. Les réalisations donc hors restes à réaliser diminuent de 2 064 843,01 € par rapport au CA 2021, soit une baisse de 41,52 %.

Ce total intègre les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 040) pour un montant de 65 910,22 € ainsi que les opérations patrimoniales (chapitre 041) pour un montant de 36 422,25 €.

Hors ce chapitre, les dépenses réelles d'investissement sans tenir compte des restes à réaliser s'élèvent à 2 805 866,53 € contre 4 723 585,54 € au CA 2021, soit une baisse de 40,59 %.

	CA 2021	CA 2022	EVOLUTION
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	179 572,15 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	835 169,94 €	592 000,00 €	-29,12%
20 Immobilisations incorporelles	200 827,25 €	269 640,13 €	34,26%
204 Subventions d'équipement versées	34 135,00 €	5 937,00 €	-82,61%
21 Immobilisations corporelles	525 796,50 €	1 235 069,63 €	134,89%
23 Immobilisations en cours	2 930 281,57 €	553 219,77 €	-81,12%
26 Participations	400,00 €		
27638 – Autres établissements publics		150 000,00 €	
458 Opérations sous mandats	17 403,13 €		
040 Opération d'ordre (trx régie + quote part subv)	72 948,94 €	65 910,22 €	-9,65%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	176 507,53 €	36 422,25 €	-79,37%
D001 – Déficit investissement	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 973 042,01 €	2 908 199,00 €	-41,52%

Les principales dépenses d'équipements pour 2022 ont porté sur :

Libelle du compte	Objet	Montant
Frais d'études		
	Diagnostic amiante post Adap dans les bâtiments communaux	16 354,80
	Application décrets tertiaire	17 546,63
	1er acompte étude géotechnique de conception phase projet construction d'un complexe sportif Maillebois	9 594,00
	Étude thermique et de faisabilité technico-économique pour la mise en place d'une géo-thermie à la salle de sport Maillebois	3 857,40

Installations générales, agencements, aménagements des constructions		
	Fourniture et pose de revêtements de sols école Verlaine - tranche optionnelle 1	142 202,94
	Préau pour groupe scolaire pasteur	19 896,00
	Aménagement local Alsh Pasteur	19 700,00
	Réaménagement sanitaires Alsh Pasteur	4 200,00
Travaux divers de voirie		
	Réfection de voiries dont :	374 177,58
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux aménagement chemin du plateau des Bruyeres	272 283,04
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux-réfection de voiries rue Eugène Delacroix	82 277,90
	Signalisation horizontale pistes cyclables avenue León Blum	19 616,64
Installations de voirie		
	Glissières de sécurité pour chemin du plateau des Bruyeres	16 454,21
Autres installations, matériel et outillage techniques		
	Machine combinée bois	18 348,00
	Acquisition tondeuse autoportée pour le service espaces verts	41 280,00
Matériel de transport		
	Acquisition véhicule pour le service espaces verts	29 031,08
Matériel de bureau et matériel informatique		62 083,03

Constructions		
	<u>Programme annuel de travaux de toitures dans les bâtiments communaux dont :</u>	
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage école Verlaine	2 064,00
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage salle de sports Maillebois	4 424,40
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage ateliers route de Wisques	2 580,00
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage resto du cœur impasse Guy Mollet	8 043,00
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage maison concierge rue Brueghel	7 637,52
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage école Blériot	972,00
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage centre culturel Lamartine	31 859,52
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage médiathèque	1 514,40
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage hôtel de ville	2 380,80
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage école Verlaine	81 007,39
Autres immobilisations financières – Autres établissements publics		
	Avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe cimetière	150 000,00

<u>Restes à réaliser des années antérieures</u>		
Frais d'études	Audit énergétique écoles Verlaine-Blériot-centre-Sand et Pasteur	21 569,40
Frais d'études	Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Quentin	34 093,72
Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif	99 838,66
Installations générales		
	Remplacement du groupe d'eau glacée salle des fêtes	33 420,00
	Renouvellement centrale système de sécurité incendie de la salle des fêtes	38 081,64
	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans la maison des associations	1 318,85
	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans l'école maternelle Blériot	2 471,88
	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans l'école primaire centre-Pasteur-Verlaine-Sand-Blum	5 334,71
	Fourniture et pose de revêtements de sols école Blum	28 635,58
	Fourniture et pose de portillons et installation de systèmes de contrôle d'accès par visiophones dans les groupes scolaires	73 996,80

	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans le centre d'activités Saint-Quentin et centre culturel Lamartine	2 799,11
	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans la salle des sports des chartreux - complexe des bruyères – Maillebois - Léo Lagrange	6 193,38
	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans le chalet de morbier	2 239,10
	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans le centre social	309,68
Réseaux de voirie		
	Création d'un réseau d'assainissement chemin du plateau des Bruyeres	108 863,08
Réseaux d'électrification	Interventions sur candélabres	20 197,74
Constructions	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	107 356,68
	Préau pour l'école Blum	18 720,00
	Restauration de l'église Saint-Quentin	249 178,41

Le remboursement du capital de la dette a représenté 589 985 € en 2022.

B – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6 226 855,31 € (sans tenir compte de l'excédent) et les restes à réaliser à 622 624,07 €, soit 3 269 443,67€ de crédits sans emploi par rapport aux crédits ouverts au BP 2022 de 11 558 000 €. Elles augmentent de 2 012 408,57 € par rapport au CA 2021, soit une hausse de 22,80 %.

Ce total intègre les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 040) pour un montant de 649 657,46 € ainsi que les opérations patrimoniales (chapitre 041) pour un montant de 36 422,25 €.

Hors ces chapitres, les recettes réelles d'investissement sans tenir compte des restes à réaliser s'élèvent à 5 540 775,60 € contre 3 438 797,73 € au CA 2021, soit une augmentation de 61,12 %.

	CA 2021	CA 2022	EVOLUTION
10222 FCTVA	425 442,69 €	571 534,35 €	34,34%
10223 Taxe aménagement	26 729,78 €	23 079,43 €	-13,66%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 100 000,00 €	2 400 000,00 €	14,29%
13 Subventions d'investissement	862 538,03 €	544 032,82 €	-36,93%
16 Emprunts et cautionnements	2 680,00 €	2 002 030,00 €	74 602,61%
21 Immobilisations corporelles	4 004,10 €	99,00 €	
458 Opérations d'investissement sous mandat	17 403,13 €		
040 Opérations d'ordres (amortissement, cession)	599 141,48 €	649 657,46 €	8,43%
041 Opérations d'ordres (patrimoniales)	176 507,53 €	36 422,25 €	-79,37%
Excédent investissement	2 197 672,22 €	1 439 076,95 €	-34,52%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 412 118,96 €	7 665 932,26 €	19,55%

Les principales recettes d'investissement en 2022 sont l'excédent de fonctionnement capitalisé en 2021 de 2,4 M€, l'opération d'ordre d'amortissement et de cession des immobilisations (649 657,46 €), un emprunt de 2 M€, l'excédent d'investissement (1,4 M€), des subventions d'investissement à hauteur de 544 032,82 € et le F.C.T.V.A pour 571 534,35 €.

IV. Le résultat des deux sections

Au global, les résultats se résument comme suit :

- excédent de la section d'investissement de 4 757 733,26 € en 2022, ce qui compte tenu de restes à réaliser en dépenses de 1 604 945,89 € et en recettes de 622 624,07 € donne un excédent de financement de la section d'investissement de 3 775 411,44 €,
- excédent 2022 de la section de fonctionnement de 2 418 680,68 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 331 786,81 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 750 467,49 €.

A- La section d'investissement

Résultat excédentaire de l'année 2021	+ 1 439 076,95 €
Excédent de financement de l'exercice	+ 3 318 656,31 €
Restes à réaliser en dépenses	- 1 604 945,89 €
Restes à réaliser en recettes	+ 622 624,07 €

RESULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent de financement de 3 775 411,44 €

B- La section de fonctionnement

Excédent de l'exercice 2022 cumulé	3 750 467,49 €
Affectation qui tient au minimum compte des restes à réaliser de la section d'investissement pour l'apurement du déficit par l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	2 100 000,00 €
Soit un excédent de fonctionnement reporté au BP 2023	1 650 467,49 €

V. Le budget annexe Cimetière

La section de fonctionnement s'élève à 30 035,21 € en recettes et à 23 037,36 € en dépenses et la section d'investissement à 150 000,00 € en recettes.

La synthèse s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022
011 Charges à caractère général (stock)	21 922,74 €	23 037,25 €
65 Autres charges de gestion courante	0,03 €	0,11 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 922,77 €	23 037,36 €

Les dépenses de fonctionnement ont concerné :

- le remboursement de la ville pour les sarcophages vendus pour 15 300 €,
- un achat de 20 cavurnes avec plaques et cailloux d'ornement pour 5 537.11 €,
- un arrondi de T.V.A. pour 0,11 €,
- une annulation du stock initial de sarcophages et cavurnes pour 2 200,14 €.

Recettes de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022
70 Produits des services, du domaine	21 265,03 €	18 216,69 €
013 Atténuation de charges (stock)	2 200,14 €	6 026,12 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	4 250,00 €	5 792,40 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 715,17 €	30 035,21 €

Les recettes 2022 ont concerné :

- la vente de sarcophages « ville » pour 15 300,00 €,
- les ventes de cavurnes du budget annexe pour 2 916,69 €,
- un excédent de fonctionnement reporté pour 5 792,40 €,
- la constatation du stock final de cavurnes pour 6 026,12 €.

Recettes d'investissement

	CA 2021	CA 2022
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0,00 €	150 000,00 €

La recette d'investissement a concerné l'avance de trésorerie d'un montant de 150 000,00 € du budget principal au budget annexe cimetière afin de financer le programme de fourniture et pose de sarcophages.

Au global, les résultats se résument comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement de 1 205,45 € ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 5 792,40 € donne un excédent total de fonctionnement de 6 997,85 €,
- Excédent de financement de la section d'investissement de 150 000,00 €.

VI. Les ratios

Dépenses - VILLE DE LONGUENESSE - 2021 - Population comprise entre 10 000 et 20 000 habitants

R.O.B. 2023

Analyse des Ratios Sur résultats des comptes administratifs Années 2019 – 2022 (prévisionnel)

* * * * *

*Source : DGCL – Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux –
opérations réelles, INSEE (population totale en 2021 – année de référence 2018)
Hors gestion active de la dette
Champ : France métropolitaine*

La comparaison des ratios s'analyse en tenant compte de la population INSEE. Au 1^{er} janvier 2022, la population totale de la commune s'établissait à **11 082** (11 282 au 1^{er} janvier 2021).

Ratio n° 1 – « Dépenses réelles de fonctionnement » / Moy. Strate 1 099 €**Formule : Dépenses Réelles de fonctionnement + charges rattachées**

2019	-	8 061 275,96 €	soit	696 € / hab (moy. Strate 1 095 €)
2020	-	7 895 669,35 €	soit	683 € / hab (moy. Strate 1 087 €)
2021	-	7 698 209,74€	soit	682 € / hab (moy. Strate 1 071 €)
2022	-	8 204 289,26 €	soit	740 € / hab (moy. Strate 1 099 €)

soit une augmentation de 6,57 % (506 079 €) qui correspond notamment à :

- une augmentation d'environ 130 000 € pour les charges de personnel (chapitre 012),
- une augmentation de l'article 611 « Contrats de prestations de services » pour la conclusion d'un contrat de 34 800 € pour une mission concernant l'archivage du patrimoine écrit de la Ville, le classement ainsi que l'élimination des documents obsolètes,
- une augmentation des subventions de fonctionnement versées aux associations (+ 127 000 €) ainsi que la subvention de fonctionnement versée au CCAS (+ 70 000 €),
- une augmentation de près de 40 000 € pour le recours à un prestataire de transport de personnes en raison de l'indisponibilité du bus communal pendant l'année 2022 (article 6245),
- une hausse des versements à des organismes de formation (+ 24 000 €),
- une hausse globale de 24 000 € des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies.

Ratio n° 2 – « Imposition directe : Fiscalité » / Moy. Strate 594 €**Formule : Titres émis aux comptes 73111 et 7318**

Évolution suivant la variation des bases notifiées et de la décision du Conseil Municipal pour le vote des taux en Taxe d'habitation et Taxes foncières.

2019	-	3 800 137 € : 11 584 hab	soit	328 € /hab (moy. Strate 566 €)
2020	-	3 822 581 € : 11 563 hab	soit	331 € /hab (moy. Strate 574 €)
2021	-	4 161 216 € : 11 282 hab	soit	369 € /hab (moy. Strate 596 €)
2022	-	4 325 676 € : 11 082 hab	soit	390 € /hab (moy. Strate 594 €)

Ratio n° 3 – « Recettes réelles de fonctionnement » / Moy. Strate 1 305 € Formule : Recettes Réelles de fonctionnement + produits rattachés
--

Ce ratio met en exergue les ressources dont dispose la collectivité.

2019	-	10 629 266,62 €	:	11 584 hab	=	918 € / hab	(moy. Strate 1 284 €)
2020	-	10 627 849,54 €	:	11 563 hab	=	919 € / hab	(moy. Strate 1 284 €)
2021	-	10 753 223,54 €	:	11 282 hab	=	953 € / hab	(moy. Strate 1 272 €)
2022	-	11 206 723,18 €	:	11 082 hab	=	1 011 € / hab	(moy. Strate 1 305 €)

Ratio n° 4 – « Dépenses d'équipement brut » / Moy. Strate 297 € Formule : Mandats émis aux comptes 20, 204, 21 et 23 + charges rattachées + travaux en régie

2019	-	3 224 999,21 €	:	11 584 hab	=	278 € / hab	(moy. Strate 280 €)
2020	-	6 642 902,48 €	:	11 563 hab	=	575 € / hab	(moy. Strate 310 €)
2021	-	5 516 133,52 €	:	11 282 hab	=	489 € / hab	(moy. Strate 292 €)
2022	-	3 701 383,96 €	:	11 082 hab	=	334 € / hab	(moy. Strate 297 €)

Les dépenses d'équipement comprennent les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles (acquisitions de biens meubles et immeubles), les travaux en cours auxquels il convient d'ajouter, les travaux en régie.

Les principales dépenses d'équipement en 2022 ont concerné :

Libelle du compte	Objet	Montant
Frais d'études		
	Diagnostic amiante post Adap dans les bâtiments communaux	16 354,80
	Application décrets tertiaire	17 546,63

	1er acompte étude géotechnique de conception phase projet construction d'un complexe sportif Maillebois	9 594,00
	Étude thermique et de faisabilité technico-économique pour la mise en place d'une géothermie à la salle de sport Maillebois	3 857,40
Installations générales, agencements, aménagements des constructions		
	Fourniture et pose de revêtements de sols école Verlaine - tranche optionnelle 1	142 202,94
	Préau pour groupe scolaire pasteur	19 896,00
	Aménagement local Alsh Pasteur	19 700,00
	Réaménagement sanitaires Alsh Pasteur	4 200,00
Travaux divers de voirie		
	Réfection de voiries dont :	374 177,58
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux aménagement chemin du plateau des Bruyeres	272 283,04
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux-réfection de voiries rue Eugène Delacroix	82 277,90
	Signalisation horizontale pistes cyclables avenue León Blum	19 616,64
Installations de voirie		
	Glissières de sécurité pour chemin du plateau des Bruyeres	16 454,21
Autres installations, matériel et outillage techniques		
	Machine combinée bois	18 348,00
	Acquisition tondeuse autoportée pour le service espaces verts	41 280,00

Matériel de transport		
	Acquisition véhicule pour le service espaces verts	29 031,08
Matériel de bureau et matériel informatique		62 083,03

Constructions		
	<u>Programme annuel de travaux de toitures dans les bâtiments communaux dont :</u>	
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage école Verlaine	2 064,00
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage salle de sports Maillebois	4 424,40
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage ateliers route de Wisques	2 580,00
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage resto du cœur impasse Guy Mollet	8 043,00
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage maison concierge rue Brueghel	7 637,52
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage école Blériot	972,00
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage centre culturel Lamartine	31 859,52
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage médiathèque	1 514,40
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage hôtel de ville	2 380,80
	Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage école Verlaine	81 007,39
Autres immobilisations financières – Autres établissements publics		
	Avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe cimetière	150 000,00

<u>Restes à réaliser des années antérieures</u>		
Frais d'études	Audit énergétique écoles Verlaine-Blériot-centre-Sand et Pasteur	21 569,40
Frais d'études	Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Quentin	34 093,72
Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif	99 838,66
Installations générales		
	Remplacement du groupe d'eau glacée salle des fêtes	33 420,00
	Renouvellement centrale système de sécurité incendie de la salle des fêtes	38 081,64
	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans la maison des associations	1 318,85
	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans l'école maternelle Blériot	2 471,88
	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans l'école primaire centre-Pasteur-Verlaine-Sand-Blum	5 334,71
	Fourniture et pose de revêtements de sols école Blum	28 635,58
	Fourniture et pose de portillons et installation de systèmes de contrôle d'accès par visiophones dans les groupes scolaires	73 996,80

Ratio n° 5 – « Encours de la dette » au 31 décembre / Moy. Strate 829 €**Formule : Dette en capital restant, inscrit au B.P. de l'exercice N+1**

Au 31/12/2019	-	5 832 992,41 €	: 11 584 hab	=	504 € / hab	(moy. Strate 907 €)
Au 31/12/2020	-	5 030 999,34 €	: 11 563 hab	=	435 € / hab	(moy. Strate 886 €)
Au 31/12/2021	-	4 197 539,40 €	: 11 282 hab	=	372 € / hab	(moy. Strate 862 €)
Au 31/12/2022	-	5 590 862,40 €	: 11 082 hab	=	505 € / hab	(moy. Strate 829 €)

d'où une augmentation du capital restant dû de 1 393 323 €.

Ratio de capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) :

2019	-	5 832 992,41 €	: 2 567 990,66 €	=	2 ans et 4 mois
2020	-	5 030 999,34 €	: 2 732 180,19 €	=	1 an et 11 mois
2021	-	4 197 539,40 €	: 3 055 013,80 €	=	1 an et 5 mois
2022	-	5 590 862,40 €	: 3 002 433,92 €	=	1 an et 11 mois

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il représente le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter complètement si elle y consacrait la totalité de son excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Ratio n° 6 – « Dotation globale de fonctionnement » / Moy. Strate 170 €**Formule : Recettes du compte 741 en mouvements réels (dotation forfaitaire + D.S.U. + dotation nationale de Péréquation)**

Il s'agit de la part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

2019	-	4 525 407 €	: 11 584 hab	=	391 € /hab	(moy. Strate 177 €)
2020	-	4 588 163 €	: 11 563 hab	=	397 € /hab	(moy. Strate 176 €)
2021	-	4 598 142 €	: 11 282 hab	=	408 € /hab	(moy. Strate 173 €)
2022	-	4 615 675 €	: 11 082 hab	=	417 € /hab	(moy. Strate 170 €)

Il y a lieu de constater, une diminution du montant de la Dotation Forfaitaire (- 18 890 €), une augmentation de la DSU (+ 54 857 €) et une diminution de la Dotation Nationale de Péréquation (- 18 434 €).

Ratio n° 7 – « Dépenses de personnel » / Moy. Strate 60,4 %**Formule : Dépenses du chapitre 012 / Dépenses Réelles de fonctionnement**

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

2019	-	4 826 169,97 € / 8 061 275,96	=	59,87 % (moy. Strate 59,5 %)
2020	-	4 897 104,47 € / 7 895 669,35	=	62,02 % (moy. Strate 59,4 %)
2021	-	4 739 340,05 € / 7 698 209,74	=	61,56 % (moy. Strate 60,5 %)
2022	-	4 868 934,99 € / 8 204 289,26	=	59,35 % (moy. Strate 60,4 %)

Les charges de personnel ont légèrement augmenté (+ 2,73 %) en lien avec la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 3,5% à compter du 1er juillet 2022, les deux revalorisations du SMIC, le recrutement de 2 contrats parcours emploi et compétence ainsi que le recrutement d'un apprenti supplémentaire.

Ratio n° 9 – « Marge d'autofinancement courant (MAC) » / Moy. Strate 91%**Formule : Dépenses Réelles de fonctionnement + remboursement de la dette (imputation 1641) / Recettes Réelles de fonctionnement**

Ce ratio mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

2019	-	82,54 % (moy. strate 92,3 %)
2020	-	81,84 % (moy. strate 91,6 %)
2021	-	79,34 % (moy. strate 91,1 %)
2022	-	78,47 % (moy. strate 91,0 %)

Ratio n° 10 – « Taux d'équipement » / Moy. Strate 22,8%**Formule : Ratio n°4 / Recettes Réelles de fonctionnement**

Ce ratio mesure l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. A relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

2019	-	3 224 999,21 : 10 629 266,62	=	30,34 %	(moy. Strate 21,8 %)
2020	-	6 642 902,48 : 10 627 849,54	=	62,50 %	(moy. Strate 24,1 %)
2021	-	5 516 133,52 : 10 753 223,54	=	51,30 %	(moy. Strate 22,9 %)
2022	-	3 701 383,96 : 11 206 723,18	=	33,03 %	(moy. Strate 22,8 %)

Ratio n° 11 – « Taux d'endettement » / Moy. Strate 63,5%**Formule : Encours de la dette / Recettes Réelles de fonctionnement**

Ce ratio mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

2019	-	54,88 %	(moy. Strate 70,6 %)
2020	-	47,34 %	(moy. Strate 69,0 %)
2021	-	39,04 %	(moy. Strate 67,7 %)
2022	-	49,89 %	(moy. Strate 63,5 %)

VII. Législation

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexes

Code général des collectivités territoriales – Article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Supprimé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520, 1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Code général des collectivités territoriales – Article L1612-12

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Lorsque le compte administratif fait l'objet d'un rejet par l'assemblée délibérante, le projet de compte administratif joint à la délibération de rejet tel que présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional, s'il est conforme au compte de gestion établi par le comptable, après avis rendu sous un mois par la chambre régionale des comptes, saisie sans délai par le représentant de l'Etat, est substitué au compte administratif pour la mise en œuvre des dispositions prévues aux articles L. 1424-35, L. 2531-13 et L. 4434-9 et pour la liquidation des attributions au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée prévue à l'article L. 1615-6.